



Ordre des
Urbanistes du
Québec

2018-2019

Rapport

annuel



© Photo : Marc-Olivier Jodoin

Table des matières

01 Lettres de présentation	7	09 Rapport d'activités admission à la profession	28
02 Mot du président	8	Comité d'évaluation des programmes universitaires	28
03 Structure organisationnelle	10	Comité de la formation des urbanistes	29
04 Le conseil d'administration 2017-2018	12	Comité des équivalences	29
La permanence de l'Ordre	12	Comité des admissions	30
05 Activités du conseil d'administration	13	10 Rapport d'activités contrôle de la pratique	33
Assemblée générale annuelle des membres	13	Rapport du syndic	33
Séances du conseil d'administration	13	Comité de révision des plaintes	37
Décisions importantes du conseil d'administration	14	Conseil conciliation et arbitrage	38
		Conseil de discipline	38
		Comité consultatif de déontologie	39
		Comité d'inspection professionnelle	39
06 Renseignements généraux	15	11 Rapport d'activités développement professionnel	42
07 Honneurs et mérites	21	Comité de formation continue	42
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	21	Comité du congrès 2017	44
Membres émérites de l'Ordre	22	Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	45
Mérite étudiant en urbanisme	23	Comité du développement durable	47
Prix Jean-Paul-L'Allier 2017	24	Comité de la Relève en urbanisme	48
08 Rapport d'activités partenariat organisationnel	26	12 Rapport des vérificateurs et états financiers au 31 mars 2018	50
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	26		

Liste des tableaux

01	Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2018	15	A	Dossiers antérieurs au 1 ^{er} avril toujours ouverts en date du 31 mars 2018	34
02	Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis	16	B	Dossiers ouverts et fermés entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018	34
03	Radiations du tableau des membres selon le motif	17	C	Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018	35
04	Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2018	17	D	Nombre de membres concernés par les dossiers actifs et qui font l'objet d'une enquête en 2017-2018	35
05	Programme préstagiaire	17	E	Dossiers concernant l'usurpation du titre d'«urbaniste» – infraction à l'article 36 h) du <i>Code des professions</i> (L.R.Q., c. C-26)	35
06	Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge au 31 mars 2018	18	F	Sommaire du temps consacré aux dossiers ouverts entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018	36
07	Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2018	18	G	Dépenses du syndic et du syndic adjoint entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018	37
08	Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2018	19	12	Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2017-2018	41
09	Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2017-2018	19	13	Formations 2017-2018	43
10	Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2017-2018	20			
11	Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie	20			

Montréal, le
1^{er} juin 2018

MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Ministre de la Justice
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

*Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président, Donald Bonsant, *urbaniste*

Montréal, le
1^{er} juin 2018

MADAME DIANE LEGAULT

Présidente de l'Office
des professions du Québec

*800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon profond respect.

Le président, Donald Bonsant, *urbaniste*

Québec,
le 1^{er} juin 2018

MONSIEUR JACQUES
CHAGNON

Président de l'Assemblée
nationale

*Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée, *Ministre de la Justice, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Gouvernement du Québec*



M. Donald Bonsant

Urbaniste

Programme de formation obligatoire

En vue de l'entrée en vigueur du Règlement de formation continue obligatoire prévue au 1^{er} avril 2018, l'OUQ a d'abord procédé à une consultation publique auprès de ses membres. Une fois le projet de règlement rédigé à la lumière des commentaires reçus, il a été soumis à l'Office des professions du Québec (OPQ) pour approbation. Celui-ci a été favorablement accueilli dans son ensemble par l'OPQ.

L'Ordre des urbanistes du Québec adopte ce règlement afin d'assurer le plus haut standard de qualité des compétences de ses membres, ainsi que l'application et le respect des règles d'éthique professionnelle énoncées dans le Code de déontologie des urbanistes, et ce, afin de remplir sa mission de protéger le public par la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

Mise en œuvre de la Loi n° 11

La Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions

et la gouvernance du système professionnel, communément appelée Loi 11, modifie directement le *Code des professions* auquel l'ensemble des 46 ordres est assujéti. La transition suit bien son cours, puisque l'OUQ s'était déjà muni d'un guide portant sur les bonnes pratiques de gouvernance.

De plus, dorénavant, les présidents des ordres professionnels ne pourront plus cumuler d'autres fonctions telles que la direction générale de ceux-ci, alors que le nombre de mandats des administrateurs élus et du président sera limité. Les membres du conseil d'administration et de la permanence devront quant à eux suivre une formation en gouvernance et éthique, égalité homme/femme et gestion de la diversité ethnoculturelle.

Du côté de nos membres actuels, l'Ordre devra continuer d'offrir des cours ou stages en éthique et déontologie alors que les candidats à l'exercice auront l'obligation de réussite d'une formation en ce sens.

Journée de réflexion avec les présidents de comités

Afin de mettre à jour la planification stratégique 2015-2020 et d'élaborer un plan d'action réaliste en accord avec ses activités, l'Ordre a tenu une journée de réflexion avec les présidents de comités le 8 novembre dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. L'objectif était de consolider le travail des différents comités en fonction de leurs mandats respectifs et complémentaires tout en tenant compte de la Loi 11 et des nouvelles obligations dévolues aux ordres professionnels.

Une discussion en table ronde sur les priorités de l'OUQ et les moyens de les respecter a donné lieu à des échanges constructifs pour la suite entre les présidents de comités, membres du conseil d'administration et de la permanence. De plus, une consultante a également été engagée pour la réalisation d'un plan de communication lié à la planification stratégique. Elle était également présente afin de bien saisir les enjeux et opportunités dégagés de cet exercice très enrichissant. La mise en œuvre du plan de communication devrait débiter à l'automne 2018.

La révision des OGAT

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, l'OUQ a poursuivi sa participation active aux échanges et aux consultations menées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le renouvellement des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Lors des deux journées de rencontre des 23 et 24 mai 2017, des représentants de plusieurs organismes ont été réunis pour une consultation des partenaires, et parmi ceux-ci, l'OUQ y a délégué M. Paul Arsenaault. À la suite de ces séances de présentations, les enjeux ont été partagés avec les membres du CA.

En juillet 2017, deux rencontres de travail du comité interne de l'OUQ ont conduit à la proposition d'une version finale des tableaux des commentaires sur l'ensemble des projets d'OGAT présentés deux mois plus tôt. À la suite de la compilation des commentaires, j'ai transmis au Ministre des Affaires municipales

et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, les attentes et les préoccupations de l'Ordre en matière de planification urbaine et régionale ainsi que celles relatives à la pratique professionnelle.

Au cours de l'automne 2017 et de l'hiver 2018, le Ministère a tenu des rencontres de consultation dans les diverses régions du Québec, auprès des élus et des associations municipales, soit l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. Un retour auprès de l'ensemble des partenaires est prévu avant la fin 2018, avant la mise en application des OGAT.

Lancement du nouveau site Internet

Le nouveau site Internet a été mis en ligne au mois de juin 2017. Ce site au design épuré intègre également une base de données informatisée ainsi qu'un site Intranet pour les membres. Il est désormais possible d'effectuer des inscriptions et paiements en ligne, en plus de consulter le bottin des membres et la liste des organisations en urbanisme. Je vous invite à tirer profit de ce nouveau système au maximum, et par le fait même, de joindre ce tournant technologique qui a pour objectif d'améliorer et d'optimiser le traitement de vos données et transactions.

Événements

Congrès annuel

À l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, notre congrès annuel s'est tenu du 16 au 20 octobre dans le cadre du Sommet mondial du design, faisant partie du volet urbanisme. En effet, cet événement d'envergure

regroupait les professionnel(le)s des six disciplines du design : l'urbanisme, l'architecture, l'architecture paysagère, le design intérieur, le graphisme et le design industriel.

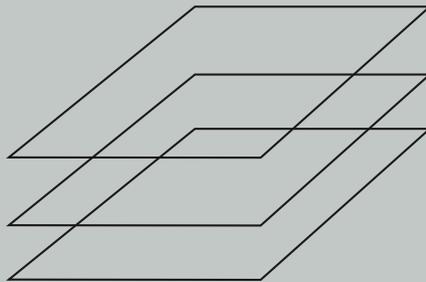
C'est également à cette occasion que le comité de la Relève en urbanisme a eu la chance d'accueillir l'éminent architecte et urbaniste Jan Ghel pour une conférence des plus captivantes le 18 octobre. Urbanistes et professionnel(le)s de l'aménagement ont rempli entièrement l'emblématique Théâtre Plaza.

De plus, l'édition Hiver 2017 de la revue *Urbanité* a été consacrée entièrement à Montréal et aux gestes urbanistiques qui ont façonné cette ville afin de souligner l'anniversaire de Montréal.

Cérémonie de remise des permis

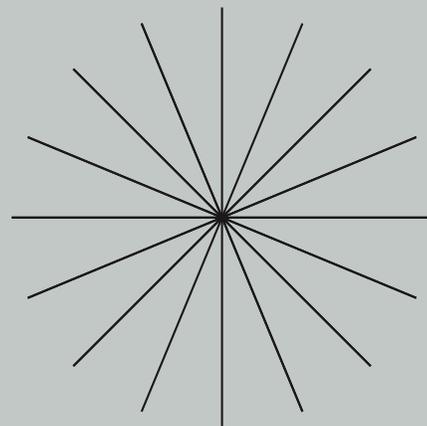
La cérémonie annuelle de remise des permis a eu lieu le 23 février dernier dans la magnifique salle de l'Écomusée du fier monde, à Montréal. Pour la première fois cette année, l'événement s'est tenu un vendredi soir afin de permettre aux membres venant de régions plus éloignées de se déplacer pour l'occasion et de célébrer en compagnie de leurs proches ce moment fort significatif, soit celui qui officialise leur entrée à l'Ordre des urbanistes du Québec.

Dans une ambiance festive, tous ont été conviés à un cocktail dînatoire afin de célébrer l'aboutissement d'un parcours rigoureux et digne de mention. Au total, l'OUQ a accueilli 58 nouveaux urbanistes. L'Ordre est très fier de sa relève, les prochains gardiens des plus hauts standards de l'aménagement du territoire.



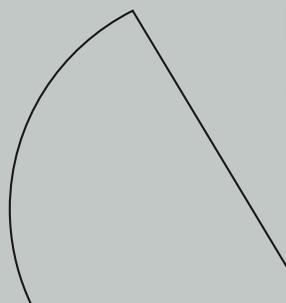
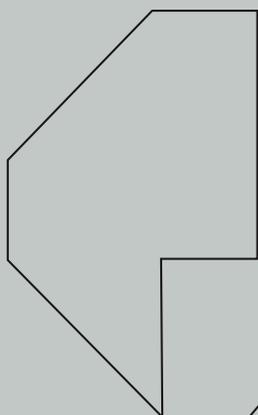
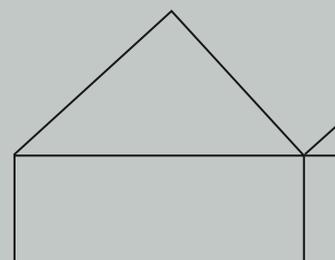
Mission

La mission principale de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec.



Vision

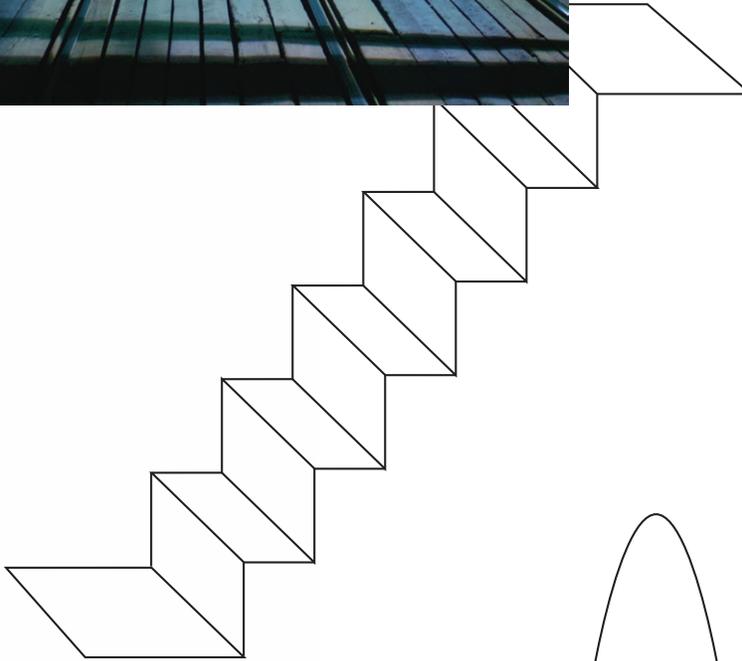
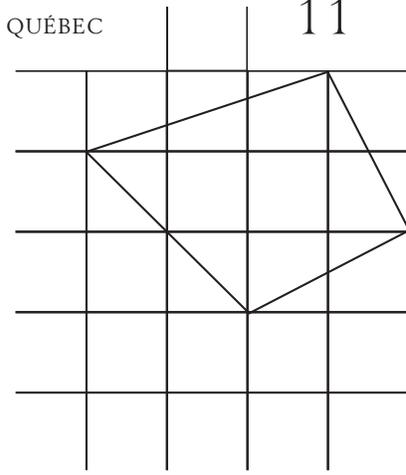
La vision globale de l'Ordre des urbanistes du Québec est de stimuler un aménagement intégré au Québec dans l'intérêt du public, en plaçant les forces des urbanistes au coeur de toutes interventions.



© Photo : Murillo de Paula



© Photo : Karol Smoczynski



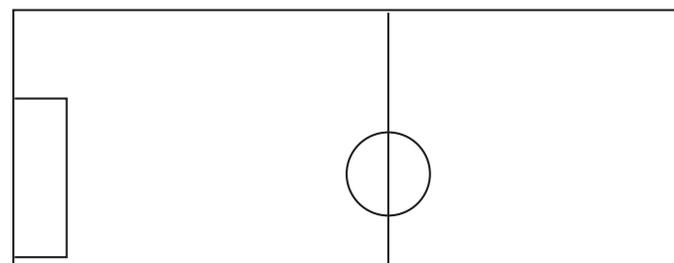
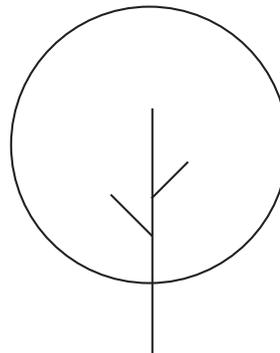
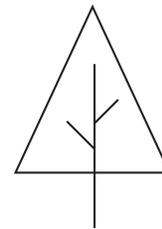
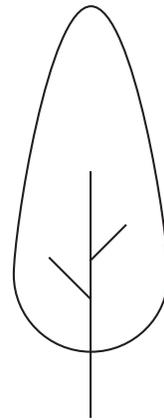
Axes stratégiques

- Protéger le public
- Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public
- Renforcer la formation de l'urbaniste
- Prendre position pour mieux défendre l'intérêt public
- Gouverner de façon saine

Valeurs

Les valeurs issues de la culture organisationnelle de l'Ordre conditionnent ses actions et ses pratiques de gestion quotidiennes. Ces valeurs nécessitent l'adhésion de l'ensemble du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre appuie ses actions sur des valeurs de respect, d'équité, de partage, de transparence et de proactivité.



Nom	Fonction	Région	Mode d'élection	Entrée en fonction	Fin du mandat
Donald Bonsant	Président	Centre	Suffrage des administrateurs	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
Lucie Careau	Vice-présidente	Montréal	Suffrage des administrateurs élus	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
Clément Demers	Trésorier	Montréal	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2016	31 mars 2018
Robert Cooke	Administrateur	Est	Suffrage des administrateurs élus	29 septembre 2016	31 mars 2018
Julie Simard	Administratrice	Est	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
L. M. Pierre Marcotte	Administrateur	Ouest	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2016	31 mars 2018
Daniel Pinard	Administrateur		Nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
Florent Gagné	Administrateur		Nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2016	31 mars 2018
Serge Filion	Représentant des Émérites		Invité permanent non-votant		
Robert Cooke	Représentant des Sages		Invité permanent non-votant		

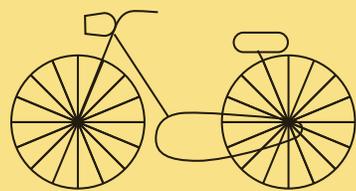
La permanence de l'Ordre

Karina Verdon	Directrice générale et Secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso	Coordonnatrice, admission et qualité
Geneviève Masson	Coordonnatrice aux événements et relations médias
Andréanne Godon	Coordonnatrice communications et publications
Lysane Sénécal Mastropaolo	Coordonnatrice formation continue et valorisation de la pratique
Nathalie Blanchet	Adjointe administrative et comptabilité

05



Activités du conseil d'administration



Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le mercredi 18 octobre 2017 à 16 h, au Palais des congrès de Montréal, dans le cadre du congrès annuel de l'OUQ. C'est à la même date que le rapport annuel a été présenté.

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu 8 séances ordinaires au cours de l'année 2017-2018.

27 avril 2017	18 octobre 2017
3 juin 2017	15 décembre 2017
17 juillet 2017	1 ^{er} février 2018
24 août 2017	22 mars 2018

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes du conseil d'administration

Finance

- Ajouter les frais de 50 \$ de retard pour toutes cotisations reçues après le 1^{er} avril.
- Augmenter la cotisation 2018–2019 de 1,1 % arrondie au 5 \$ suivant.
- Autoriser la direction générale à signer le contrat avec la compagnie Tom & Tom.
- Autoriser la direction générale à signer une offre de service avec Une. Communication stratégique.

Formation

- Entériner le projet de règlement de formation continue obligatoire.
- Approuver le règlement sur la formation continue obligatoire tel que déposé.
- Entériner la recommandation pour le renouvellement de l'accréditation des programmes universitaires québécois en urbanisme du comité de formation.

Prises de position

- Révision des OGAT : attentes et préoccupations de l'OUQ transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Loi 122 : l'OUQ accueille favorablement les dispositions du projet et émet des recommandations.
- L'OUQ salue l'ouverture d'un espace démocratique de discussion dans le cadre du projet de transport et de

mobilité durable du territoire de la Capitale et émet des recommandations.

- L'OUQ prône une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en tant que signataire de l'alliance ARIANE.

Événements

- Développement d'ententes de partenariat avec des organismes associés;
- Participation au Sommet mondial du design, 16 au 25 octobre 2017;
- Nombre de séances de formation organisées par l'OUQ : 13;
- 2 soirées Débats d'idées du comité de la Relève en urbanisme;
- Soirée annuelle de la Relève en urbanisme avec Jan Gehl;
- Argumentaires et outils économiques en vue de l'aménagement durable du territoire – événement;
- Gala de l'OUQ lors de la Journée mondiale de l'urbanisme.

Effectif et nominations

- Radiations et démissions : 20 radiations et 13 démissions;
- Nouveaux membres : 58;
- Nomination d'un urbaniste émérite;
- Nomination pour le prix Jean-Paul-L'Allier;
- Nomination des lauréats du prix du Mérite étudiant.

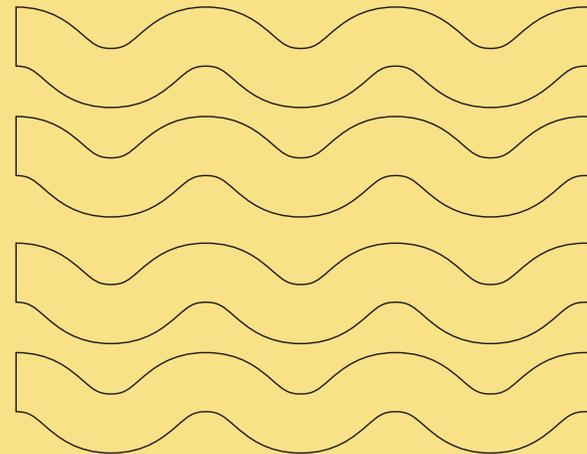


Tableau 1

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2018

Régions	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Région de l'Est	246	8	254	44	298
01 — Bas-Saint-Laurent	16	1	17	6	23
02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	0	32	4	36
03 — Capitale-Nationale	159	7	166	24	190
09 — Côte-Nord	7	0	7	1	8
11 — Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	0	1	3	4
12 — Chaudière-Appalaches	31	0	31	6	37
Région Centre	322	3	325	80	405
04 — Mauricie	27	0	27	5	32
05 — Estrie	36	2	38	7	45
16 — Montérégie	239	1	240	61	301
17 — Centre-du-Québec	20	0	20	7	27
Région de Montréal	372	19	391	97	488
06 — Montréal	372	19	391	97	488
Région de l'Ouest	257	2	259	49	308
07 — Outaouais	41	0	41	7	48
08 — Abitibi-Témiscamingue	10	0	10	1	11
10 — Nord-du-Québec	3	0	3	1	4
13 — Laval	42	1	43	6	48
14 — Lanaudière	67	0	67	11	78
15 — Laurentides	94	1	95	23	118
Hors Québec	45	2	47	4	51
Total des membres	1242	34	1276	274	1550
Hommes	785	27	812	145	957
Femmes	457	7	464	129	593
	1242	34	1276	274	1550

Tableau 1 (suite)

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Membres au 31 mars 2017	1214	34	1248	266	1514
<i>Décès</i>	-4	-2	-6		-6
<i>Démissions/Radiations</i>	-33		-33	-23	-56
<i>Réinscriptions</i>	6		6	4	10
<i>Nominations — Émérite</i>	-2	2			
<i>Inscriptions — ARM-ACI</i>	3		3		3
<i>Inscriptions — Urbaniste</i>	58		58	-58	
<i>Inscriptions — Stagiaire</i>				85	85
Membres au 31 mars 2018	1242	34	1276	274	1550

**Tableau 2**

Membres inscrits
au tableau selon
la catégorie
de permis

Permis réguliers	1276
Permis temporaires	Aucun

Aucune demande de permis temporaire ou de permis restrictif temporaire n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

Tableau 3Radiations
du tableau des
membres selon
le motif

Motif	Nombre
Défauts de paiement de la cotisation (art. 86, p. I)	20
Démissions	13
Décès	4
Radiations temporaires par décision du conseil de discipline	0

Note : Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

Tableau 4Répartition des
urbanistes selon
le statut au
31 mars 2018

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	1026	11	1037
Hors Québec	27		27
International	14		14
Congé parental	15		15
Étudiant	5		5
Sans emploi	37		37
Retraité	74	8	82
Retraité (70 ans et +)	44	15	59
	1242	34	1276

Tableau 5Programme
préstagiaire

Étudiant	30
Diplomé	21
Total	51

Actifs	1135	89 %
Retraités	141	11 %

Tableau 6

Répartition
des urbanistes,
émérites et
stagiaires, selon
le groupe d'âge
au 31 mars 2018

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	%
18-24 ans	2			2	0,1 %
25-29 ans	90	58		148	9,5 %
30-34 ans	92	197		289	18,7 %
35-39 ans	42	218		260	16,8 %
40-44 ans	23	129		152	9,8 %
45-49 ans	17	115		132	8,5 %
50-54 ans	7	133		140	9,0 %
55-59 ans	1	148	4	153	9,9 %
60-64 ans		118	3	121	7,9 %
65-69 ans		62	5	67	4,3 %
70 ans et +		64	21	85	5,5 %
ND			1	1	0,0 %
Total général	274	1242	34	1550	100,0 %

Tableau 7

Répartition
des urbanistes
et stagiaires
selon le type
d'employeur au
31 mars 2018

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total
Municipalité	73	39	112
Ville (autre que Mtl et Qc)	375	89	464
Montréal	112	37	149
Québec	28	1	29
MRC	83	21	104
Communauté métropolitaine	28	12	40
Organisme municipal	24	8	32
Ministère	62	12	74
Organisme gouvernemental	31	2	33
Firme de consultants	150	27	177
Travailleur autonome	67	0	67
Entreprise privée	61	20	81
Université	25	0	25
Cégep	3	0	3
Association et autre OSBL	13	1	14
Sans employeur	141	5	146
	1276	274	1550

**Tableau 8**

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2018

Regroupement d'employeurs	Urbanistes	Stagiaires	Total
Local	640	186	826
Régional	83	21	104
Gouvernemental	93	14	107
Consultant	217	27	244
Entreprise	61	20	81
Enseignement	28	0	28
Association et OSBL	13	1	14
Sans employeur	141	5	146
Total	1276	274	1550

Tableau 9

Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2017-2018

Classe de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	558,38 \$
Membres hors Québec	195,43 \$
Membres à l'international	195,43 \$
Membres étudiant à temps plein	139,60 \$
Membres sans emploi	139,60 \$
Membres retraités	139,60 \$
Membres en congé parental	139,60 \$
Membres retraités de 70 ans et +	0,00 \$
Contribution à l'Office des professions	27,00 \$

Tableau 10

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2017-2018

Reconnaissance de l'équivalence :	
— d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
— de la formation acquise hors du Québec	125 \$
— d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
— un diplôme reconnu	125 \$
— la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
— la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
— la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

Tableau 11

Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	250	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	742	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	163	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	34	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	87	1 M\$	2 M\$

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Mérite du CIQ est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Sur recommandation des ordres professionnels, ce prix est remis à un de leurs membres qui s'est distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants :

- Son dévouement en tant que membre du conseil d'administration, du comité exécutif ou des comités de l'Ordre ou du CIQ;
- Sa contribution au développement de sa profession au sein du régime professionnel québécois;
- Son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre. Un seul Mérite du CIQ est remis par ordre professionnel chaque année.

L'Ordre des urbanistes du Québec a remis la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à M. Paul Arsenault, urbaniste.

Depuis le début des années 2000, M. Arsenault s'implique activement au sein du comité éditorial qu'il préside. Il s'est aussi grandement investi dans l'organisation de congrès, notamment celui de Baie-Saint-Paul en 2014 et de Québec en 2016 en collaboration avec l'Institut canadien des urbanistes. Il joue un rôle actif au sein de l'Ordre et pour le rayonnement de la profession.



© Photo : Jean-Luc Laporte

De gauche à droite : le directeur général du CIQ, l'administrateur agréé Marc Beaudoin, le récipiendaire du prix Mérite du CIQ, l'urbaniste Paul Arsenault et Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Membres émérites de l'Ordre

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, contribution qui est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- 1 — Pratique professionnelle;
- 2 — Enseignement et encadrement professionnels;
- 3 — Planification et recherche en urbanisme;
- 4 — Engagement communautaire et leadership professionnel.

Une nouvelle procédure d'appel à candidatures a été instaurée cette année. Pour ce faire, le comité s'est basé sur les critères de sélection proposés par l'Institut canadien des urbanistes pour la nomination des *fellows*, cette procédure a été adaptée et approuvée par le conseil d'administration. Le comité de sélection est formé de membres émérites.

Comité des émérites

Le comité s'est rencontré à une reprise.

Président

Serge Filion

Membres

Clément Demers
Jean Guyard
Marcel Junius
Jean-Claude Marsan
Nathalie Prud'homme
(à partir du 22 mars 2018)
Alain Tessier (à partir du 22 mars 2018)

Membre émérite 2017

L'Ordre des urbanistes est heureux d'accorder le statut d'émérite à un éminent collègue : **M. Pierre Marcotte.**

Doté d'une formation en architecture et en urbanisme, M. Marcotte a déjà amplement fait ses preuves, tant au niveau de la pratique privée que de la pratique en milieu municipal. Il est engagé depuis plus de 30 ans dans le développement durable des collectivités et la création de milieux de vie de qualité.

Parmi ses grandes réalisations, M. Marcotte a été impliqué dans la production d'outils de planification et de réglementation pour plusieurs villes d'importance, dont les Villes de Gatineau, Longueuil, Montréal, Mont-Royal, Saint-Jérôme, Sherbrooke, Trois-Rivières, etc. Il a également réalisé plusieurs plans directeurs et programmes multifonctionnels tels que le plan d'aménagement détaillé du campus Alexandre Taché de l'Université du Québec en Outaouais, le plan directeur immobilier de HEC Montréal, le programme fonctionnel d'aménagement du Centre des sciences et de la technologie pour la Société du Vieux-Port.

Avec le souci du renouvellement constant pour la pratique professionnelle, notamment lors de consultations publiques réalisées dans le cadre de la refonte des outils de planification de la Ville de Gatineau, il a contribué de façon plus que considérable à l'avancement et au rayonnement de la profession d'urbaniste. Intègre et disponible envers son ordre professionnel, Pierre Marcotte s'est impliqué au sein même de son conseil d'administration comme administrateur de 2000 à 2003, alors qu'il a occupé le poste de vice-président de 2001 à 2003. Généreux de son temps, il n'hésite pas à partager ses connaissances avec ses pairs et la relève. Il rejoint d'ailleurs de nouveau le conseil d'administration en 2016.



De gauche à droite : Pierre Marcotte, urbaniste émérite et le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant.

De gauche à droite :
Donald Bonsant,
président de l'Ordre
des urbanistes du Québec,
Lysanne Cournoyer-
Champoux,
Ève-Marie Surprenant,
Mathilde Rudloff,
Charles Michaud,
Sébastien Mackey
et Samuel Labonville.



©Photo : Jean-Luc Laporte

Mérite étudiant en urbanisme

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué(e) parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2017 sont :

Ex aequo Lysanne Cournoyer-Champoux et Charles Michaud

Baccalauréat en urbanisme
École des sciences de la gestion de
l'Université du Québec à Montréal

Samuel Labonville

Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de
l'Université de Montréal

Mathilde Rudloff

Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de
l'Université de Montréal

Sébastien Mackey

Maîtrise en urbanisme
Faculté d'aménagement,
d'architecture et des arts
visuels de l'Université Laval

Ève-Marie Surprenant

Maîtrise en urbanisme,
School of Urban Planning
Université McGill

Prix Jean-Paul-L'Allier 2017

Le prix Jean-Paul-L'Allier 2017 a été décerné à M. Gilles Lehouillier, Maire de la Ville de Lévis.

Le prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont admissibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement.

Par résolution du conseil d'administration, le choix du lauréat est délégué au jury formé des personnes suivantes :

- Raphaël Fischler, urbaniste et professeur à l'École d'urbanisme de l'Université McGill;
- Pierre Marcotte, urbaniste et architecte;
- Sylvie Paré, urbaniste, professeure titulaire et directrice des programmes de premier cycle en urbanisme du Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

Le prix 2017 a été remis lors de la Journée mondiale de l'urbanisme à Montréal, le 8 novembre 2017.

Depuis son élection en 2013, il a su donner des orientations claires en aménagement du territoire tout en mettant en œuvre de nombreux chantiers dont certains font déjà la fierté des Lévisiennes et Lévisiens.

M. Lehouillier prône un modèle d'urbanisme plus frugal et plus efficace que le modèle traditionnel en structurant le développement urbain en fonction des transports. Sa vision de la densification et de la consolidation urbaine s'accompagne d'un très fort parti pris pour la qualité de vie qu'il veut offrir à ses concitoyens et concitoyennes.

Parmi ses réalisations en urbanisme, notons entre autres l'aménagement de la bordure fluviale de Lévis, le magnifique Parcours des Anses, la transformation du quai Paquet et l'aménagement de l'esplanade en 2016 avec les plus grandes fontaines au Canada. L'aménagement du parc régional de la Pointe de la Martinière est aussi un accomplissement qui met en évidence sa vision de l'aménagement et son leadership. Grâce à sa vision, il a su redonner le fleuve à sa population.

D'autres projets durables ont vu le jour sous sa gouverne. Mentionnons principalement l'interconnexion sécuritaire du Parcours des Anses à celui du Parcours Harkala dans la région de Bellechasse. Il a aussi réussi à convaincre les partenaires du milieu de construire une passerelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage à l'usage exclusif des piétons, des cyclistes et des motoneigistes.

« Grâce à sa vision, il a su redonner le fleuve à sa population. »

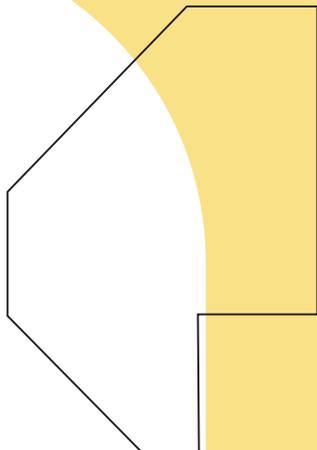
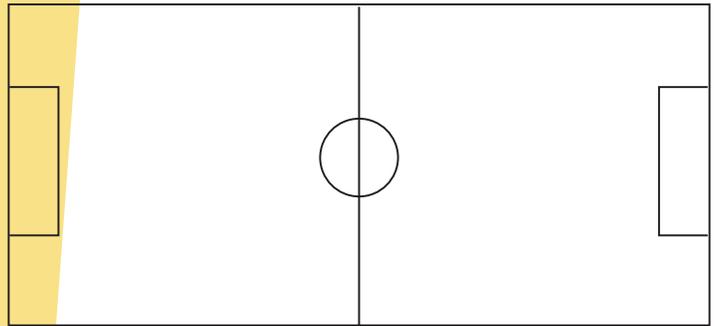
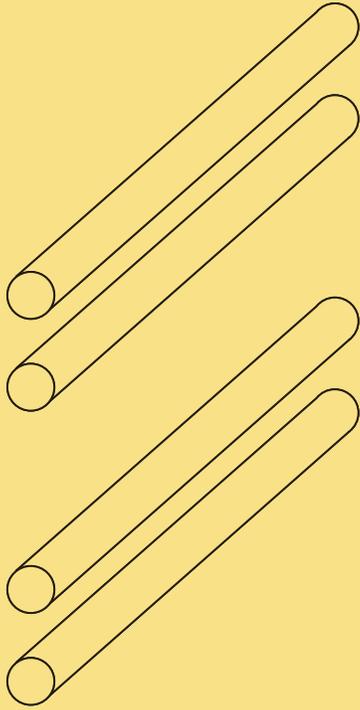
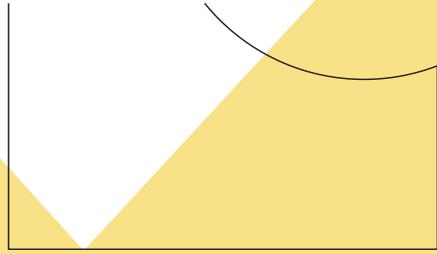
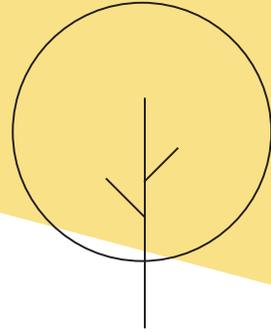
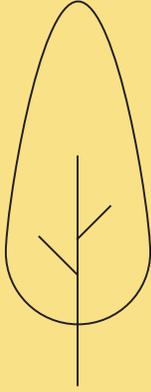


© Photo : Jean-Luc Laporte

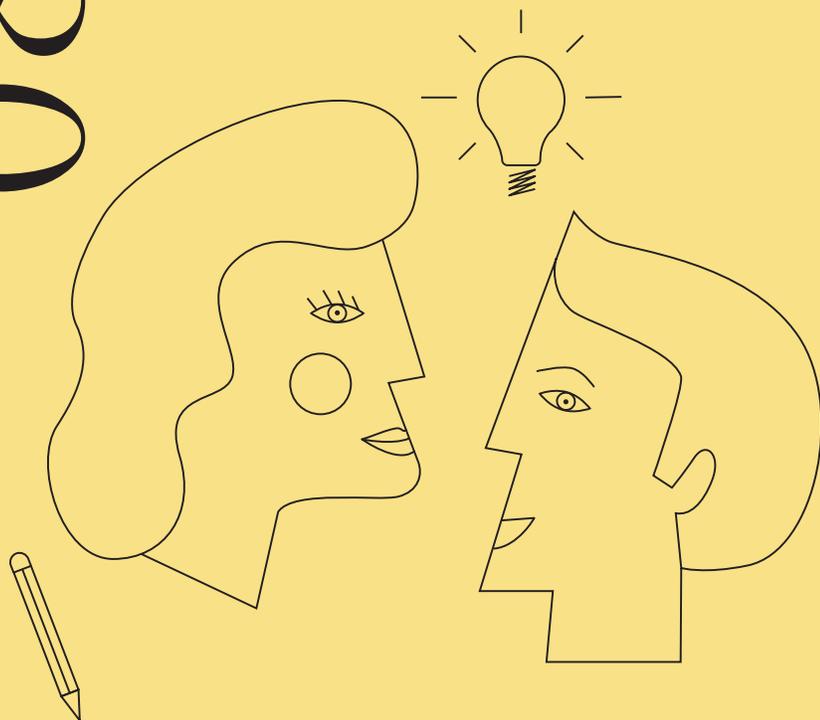
De gauche à droite : Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis et Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec.



© Photo : Alain Wong



© Photo : Jp Valéry



Conseil inter-professionnel du Québec (CIQ)

Institué en vertu du *Code des professions* du Québec, le Conseil interprofessionnel (CIQ) regroupe 46 ordres, 54 professions (certains ordres délivrent différents permis) et plus de 390 000 membres. Le CIQ est une instance de concertation qui étudie des problèmes, émet des avis et transmet des propositions au ministre responsable.

L'assemblée régulière des membres se réunit à la fréquence d'environ une fois par deux mois, sauf en période estivale. Il y a eu aussi une assemblée spéciale en mars 2018. Comme d'habitude, l'OUQ a été représenté lors de toutes les assemblées du CIQ de l'année.

Au terme de longs travaux de l'Assemblée nationale du Québec, le projet de loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission

aux professions et la gouvernance du système professionnel a été sanctionné le 8 juin 2017. Ce projet de loi apporte des changements considérables au système professionnel en différentes matières. Ainsi, à compter d'avril 2019, les ordres seront tenus de publier sur leur site Internet une déclaration de services aux citoyens qui comportera tant des renseignements généraux (mission, vision, valeurs, biens et services offerts, responsabilité du citoyen) que des engagements quant à la qualité de la prestation des services, par exemple des standards de diligence.

Concernant la gouvernance, le rôle de surveillance générale de l'Ordre attribué au conseil d'administration est précisé au *Code des professions*. Différentes responsabilités du CA sont aussi maintenant explicitement énoncées au Code : le CA fournit à l'Ordre des orientations stratégiques, des choix stratégiques, et il se dote notamment de politiques et pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes. Le CA s'assure aussi que la direction générale adopte de saines pratiques de gestion.

Le rôle du Commissaire aux plaintes, instance antérieurement chargée du traitement des plaintes quant aux équivalences de diplômes et de formations est élargi, et son titre est modifié. Nommé dorénavant Commissaire à l'admission, il vérifie le fonctionnement de toute activité et de tout processus liés à l'admission; il peut entreprendre des enquêtes de sa propre initiative et non pas seulement sur plainte. Le *Code des professions* instaure aussi une nouvelle instance, autrefois informelle, le Pôle de coordination pour l'accès à la formation, et

ce, afin d'assurer la collaboration entre les ordres, les établissements d'enseignement et les ministères concernés, et de proposer des solutions aux problèmes identifiés. Le Pôle est présidé par le président de l'Office des professions. Le Pôle de coordination devrait par exemple faire en sorte qu'il n'y ait plus de postes de résidence en médecine laissés vacants, quand des candidats ou des détenteurs d'équivalence du Collège des médecins souhaitent en bénéficier. Même en ce qui concerne l'Ordre des urbanistes, le Pôle de coordination devrait éventuellement faciliter l'inscription à des matières universitaires d'urbanisme prescrites à des requérants d'équivalence, alors que certains programmes reconnus d'urbanisme résistent à des inscriptions universitaires autres que régulières et à temps complet, en certaines circonstances.

Concernant les membres d'ordres professionnels, de nouvelles obligations leur sont imposées par le *Code des professions*, par exemple de disposer d'une adresse de courrier électronique. Les sanctions prévues au *Code des professions* pour des infractions à caractère sexuel sont aussi rehaussées. Les modifications récentes au *Code des professions* couvrent évidemment plusieurs autres aspects que ceux qui sont évoqués ici. D'ailleurs, certains font encore l'objet d'interprétations divergentes de la part des juristes impliqués dans le système professionnel et certains feront l'objet de réglementations ultérieures.

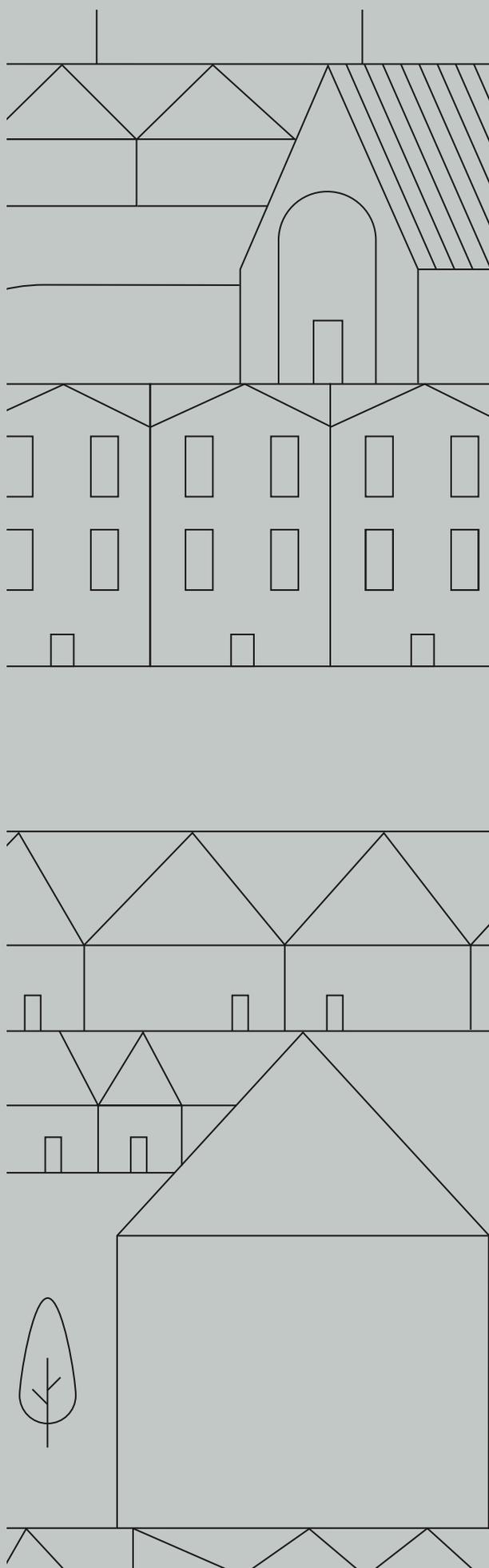
L'Office des professions du Québec est l'instance qui veille à ce que chaque ordre assure la protection du public. En décembre 2017, une nouvelle présidente

de l'Office des professions a été nommée et sur recommandation du conseil interprofessionnel, un nouveau vice-président aussi. Il s'agit respectivement de Docteure Diane Legault, dentiste, et de M. Claude Leblond, travailleur social professionnel. Depuis son entrée en fonction, la présidente de l'Office a rencontré l'assemblée générale des membres du CIQ et le fera à nouveau prochainement. Face aux délais qui affligent les travaux de l'Office des professions comme de bien d'autres instances, la présidente propose pour le moment

un programme d'allègement des procédures pour les modifications réglementaires initiées par les ordres, ainsi qu'un déplacement de certaines activités connexes vers d'autres instances gouvernementales ou paragouvernementales. Toutefois, il n'y a probablement pas lieu d'attendre des avancées spectaculaires en cette année électorale. À suivre au prochain rapport annuel.



© Photo : Aude Lozano



Comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU)

Présidente

Joanne Léveillé

Membres

Mathieu Payette-Hamelin

Jean-François Vachon

Le comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU) a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et de deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités.

Activités

Suite à la décision du comité de la formation des urbanistes, le comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU) ne s'est pas réuni pour traiter les résultats de la première évaluation, puisque le processus est en cours. L'Ordre souhaite remercier les membres du CEPU, qui ont beaucoup travaillé à l'élaboration d'une méthode d'analyse des programmes universitaires actualisée et reflétant ce qui se fait dans les universités québécoises. Le choix du Professional Standards Board for the Planning Profession in Canada (PSB – Conseil des normes professionnelles, CNP), pour la qualification et la requalification des programmes universitaires, permet une reconnaissance canadienne des programmes universitaires.

Comité de la formation des urbanistes

Présidente

Joanne Léveillé

Membres

Danielle Pilette (*représentante de l'Ordre, Comité des admissions*),
représentants universitaires :

Raphael Fishler (*Université McGill*),

Karina Verdon (*directrice générale et Secrétaire de l'OUQ*),

Sylvie Paré (*UQAM*),

Jesus Jimenez-Orte (*représentant de l'Office des professions*)

Au sein d'un ordre professionnel, un comité de la formation examine les questions relatives à la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession. Il s'attarde en outre à l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir et tient compte de l'évolution des connaissances et de la pratique. Le comité donne également son avis au conseil d'administration sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs des programmes de formation dont le diplôme qui donne ouverture au permis. Il est composé de deux membres de l'OUQ, de deux membres du Bureau de coordination interuniversitaire (BCI) ainsi que d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Activités

Suite au développement d'une méthode d'évaluation des programmes de premier et de deuxième cycles

universitaire, le comité de la formation des urbanistes a finalement favorisé une évaluation des programmes universitaires par le Professional Standards Board for the Planning Profession in Canada (PSB – Conseil des normes professionnelles, CNP) de l'Institut canadien d'urbanisme (ICU). La programmation pour la qualification et la requalification des programmes universitaires d'urbanisme québécois est en cours et nous sommes en attente de la première évaluation.

Comité des équivalences

Présidente

Danielle Pilette

Membres

Pierre Blais

Marie Lessard

Le comité des équivalences étudie les dossiers qui lui sont soumis et formule des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre. Il applique les principes reconnus en matière de reconnaissance, et notamment ceux qui sont énoncés en 7^e de l'article 62.0.1 du *Code des professions* : équité, objectivité, impartialité, transparence, efficacité, célérité.

Activités

En 2017-2018, le comité des équivalences a traité dix-neuf (19) demandes d'équivalence, soit 6 demandes d'équivalence de formation (31,6 % du total) et treize (13) demandes d'équivalence de diplôme (68,4 % du total).

Les demandes d'équivalences de formation concernaient toutes un diplôme universitaire non reconnu obtenu au Québec combiné à une expérience professionnelle en urbanisme. Quant aux équivalences de diplôme, elles concernent des diplômes obtenus à l'extérieur du Québec.

Équivalences de formation

Les demandes concernaient quatre (4) diplômes non reconnus de maîtrise, soit 66,7 % et deux (2) diplômes non reconnus de baccalauréat, soit 33,3 %, obtenus au Québec, avec expérience pertinente en urbanisme.

Il n'y a eu aucun refus et aucune acceptation complète. **Ces six (6) demandes (100 %) ont été acceptées**, toutes conditionnellement à la réussite de certaines matières dans un programme universitaire reconnu d'urbanisme :

- 2 avec 2 matières : 33,3 %;
- 2 avec 3 matières : 33,3 %;
- 1 avec 4 matières : 16,7 %;
- 1 avec 5 matières : 16,6 %.

Équivalences de diplôme

Les treize (13) demandes d'équivalence de diplôme provenaient des origines suivantes :

- France : 7
- Algérie : 2
- Égypte : 1
- Afrique du Sud : 1
- Iran : 1
- Roumanie : 1

Six (6) demandes concernaient le niveau du baccalauréat et sept (7) demandes concernaient le niveau de la maîtrise.

Sur ces treize demandes, une (1) seule a été refusée, soit 7,7 %, aucune (0) n'a fait l'objet d'une reconnaissance complète et douze (12), soit 92,3 %, ont fait l'objet d'acceptations partielles, conditionnellement à la réussite, dans un programme universitaire reconnu d'urbanisme, des nombres suivants de matières :

- 1 avec une matière : 8,3 %;
- 3 avec 2 matières : 25,0 %;
- 2 avec 3 matières : 16,7 %;
- 2 avec 4 matières : 16,7 %;
- 3 avec 5 matières : 25,0 %;
- 1 avec 6 matières : 8,3 %.

Bilan

Au total, des dix-neuf (19) demandes d'équivalence de formation et de diplôme, une (1) seule a été refusée, soit 5,3 %, et dix-huit (18) soit 94,7 % ont été acceptées, toutes conditionnellement à la réussite de matières dans un programme universitaire reconnu d'urbanisme.

L'une des demandes, ayant reçu une acceptation partielle conditionnelle à la réussite de deux matières, fait l'objet d'une démarche préliminaire de révision.

Notre bilan est tout à fait comparable à celui de l'ensemble des ordres tel que compilé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2015-2016 et énoncé dans un communiqué d'octobre 2017.

En 2015-2016, il y eut 4649 demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis à l'extérieur du Québec. Le taux d'acceptation de la reconnaissance du diplôme ou de la formation par les ordres professionnels fut de 90 %.

Ces données démentent la croyance largement répandue selon laquelle les professions réglementées n'accueillent pas correctement les personnes formées à l'étranger. Par contre, il faut admettre qu'une personne requérant une équivalence encourt tant des délais, que souvent des investissements dans une formation d'appoint. Un organisme de microcrédit est d'ailleurs spécifiquement dédié au soutien aux personnes dans ces situations.

Comité des admissions

Au cours de la période, le comité s'est réuni deux fois : 1) pour faire le *post-mortem* de l'examen de novembre 2016 et pour préparer celui de novembre 2017, et 2) pour procéder à la correction de l'examen de novembre 2017 (séance de deux à trois jours).

Président

Pierre Blais

Membres

Huguette Béland
Isabelle Boucher
Jean Demers
Éric Guillemette
Chantal Laliberté
Jacques Métivier
Danielle Pilette

Mandat

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les dispositions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant au Règlement.

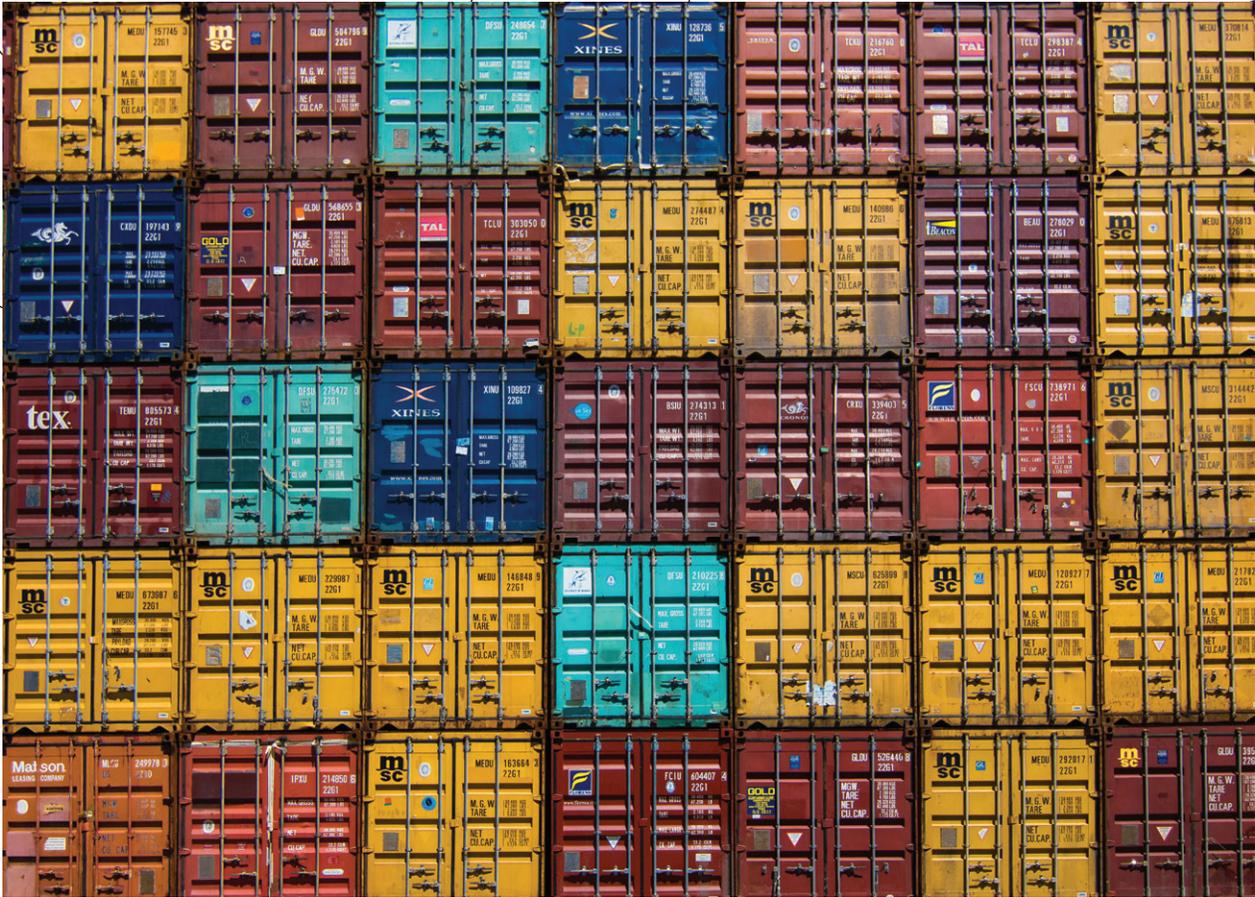
Activités

- Recommandations au conseil d'administration sur l'acceptation des demandes de stages;
- Suivi des procès-verbaux transmis par les stagiaires;
- Rédaction et correction de l'examen;
- Révision des notes sur demande d'un candidat et recommandation au conseil d'administration.

Examen d'admission	
Nombre de candidats convoqués à l'examen	161
Nombre de candidats inscrits à l'examen	90
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	61
Avec diplôme reconnu	58
Avec équivalence	3
Nombre de candidats inscrits au tableau des membres	58
Stage professionnel	
Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel	85



© Photo : Jp Valéry



© Photo : Guillaume Bolduc



© Photo : Guillaume Bolduc

Rapport du syndic

Michael Hiller, syndic
Frédéric Dufault, syndic adjoint

Mandat

En vertu du *Code des professions* du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, le syndic est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Activités du syndic

Liste des tableaux :

- A — Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2017 toujours ouverts en date du 31 mars 2018
- B — Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018
- C — Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018
- D — Nombre de membres concernés par les dossiers actifs et qui font l'objet d'une enquête en 2017-2018
- E — Dossiers concernant l'usurpation du titre d'« urbaniste » – infraction à l'article 36 h) du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26)
- F — Sommaire du temps consacré aux dossiers ouverts entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018
- G — Dépenses du syndic et du syndic adjoint entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

A —

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril toujours ouverts en date du 31 mars 2018

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Justifications pour son statut « actif »
2013	2013-0504-001	Abondante documentation à trier et à organiser en vue du dépôt éventuel d'une plainte du syndic – à venir, formulation d'une demande au CA de l'OUQ afin qu'un syndic <i>ad hoc</i> reprenne ce dossier d'enquête pour le mener à terme.
	2013-2006-009	Témoignage à la Commission Charbonneau; détails sur possible collusion oubliés par le témoin et non dénoncés auprès des autorités municipales – dépôt de plainte au Conseil de discipline imminent.
2015	2015-1706-A03	Manque d'intégrité en acceptant un mandat de complaisance et autre mandat exécuté en possible situation de conflit d'intérêts – enquête non complétée.
	2015-0110-A04	Plainte portant sur 3 situations distinctes où un urbaniste aurait accordé des permis et autorisations de complaisance en contradiction avec les règlements d'urbanisme.
2016	3	Plainte en vertu de l'article 43 2°) du <i>Code de déontologie</i> – plainte déposée, mais non encore traitée.
Total des dossiers toujours actifs : 5		

B —

Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Dossiers toujours actifs	5
Dossiers fermés	26
Dossiers ayant fait l'objet d'une demande de révision	0
Total des dossiers référés au Bureau du syndic : 31	

C —

Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Nombre de dossiers	Catégories de demandes
12	Demandes d'informations générales
0	Avis demandés au syndic
2	Plaintes portées à l'égard de stagiaires en urbanisme
12	Demandes d'enquêtes à l'endroit de membres de l'OUQ
0	Plainte de non-respect de l'avis d'inspection professionnelle
0	Dossiers soumis en Conseil de discipline
0	Dossiers soumis en vue de poursuites pénales
0	Demandes d'avis juridique
Total des dossiers référés et traités : 26	

D —

Nombre de membres concernés par les dossiers actifs et qui font l'objet d'une enquête en 2017-2018

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers traités ou en voie de traitement en 2017-2018	Nombre de membres concernés par les dossiers traités ou en voie de traitement en 2017-2018
2013-2014	2	2
2014-2015	0	0
2015-2016	2	2
2016-2017	1	1
2017-2018	12	12
Total des membres concernés par les dossiers traités ou en voie de traitement en 2017-2018 : 17		

E —

Dossiers concernant l'usurpation du titre d'«urbaniste»

– infraction à l'article 36 h) du Code des professions (L.R.Q., c. C-26)

Nombre de dossiers	Usurpation de titre
6	Cas d'usurpation du titre d'«urbaniste» par des non-membres
0	Dossiers ayant nécessité une poursuite pénale
Total des dossiers référés et traités : 6	

F —
Sommaire
du temps
consacré
aux dossiers
ouverts entre
le 1^{er} avril
2017 et le
31 mars 2018

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
Administration du bureau du syndic	50 heures	Production des notes de frais; tableaux des dossiers ouverts et fermés; tableaux du temps consacré aux divers dossiers en voie de traitement (le présent tableau); achats de fournitures, vérification des facturations reçues des procureurs.
Suivis complémentaires	22 heures	Montage des dossiers de suivi dans le cas des enquêtes où la décision du syndic est contestée et soumise au Comité de révision; informations et échanges avec les professionnels concernés; préparation de projets de plainte avec les procureurs; participation aux audiences du Conseil de discipline; rencontres avec des représentants de l'OUQ ou avec d'autres syndics.
Classement de dossiers	66 heures	Montage de divers dossiers aux fins de conservation et d'archivage; envois postaux, échanges de courriels et numérisation des pièces reliées aux dossiers d'enquête; production des tableaux d'intervention insérés dans chacun des dossiers traités par le Bureau du syndic; autres correspondances diverses, activités du CIQ, projets de lois, modifications au <i>Code des professions</i> , etc.
Journée des syndics	16 heures	Journées d'étude organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec.
Forum des syndics	16 heures	Journées de formation organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec, le Barreau du Québec et autres organisations intéressées par le droit professionnel.
Lecture de jurisprudences	22 heures	Récents développements en droit professionnel et disciplinaire; chroniques et textes d'intérêt provenant des d'avocats Joli-coeur/Lacasse et de Mercier/Leduc; rapports du Conseil interprofessionnel du Québec.
Heures consacrées à l'administration : 192		

Total des heures	482 h
Administration générale	192 h
Traitement général des dossiers	290 h
Équivalence en semaines (35 heures/sem.)	13,8 semaines

G —

Dépenses du
syndic et du
syndic adjoint
entre le
1^{er} avril 2017
et le 31 mars
2018

Dépenses du syndic		Dépenses du syndic adjoint	
Période	Dépenses	Période	Dépenses
2017			
01/03 au 30/04	294,00 \$	01/03 au 30/04	0,00 \$
01/05 au 31/05	623,62 \$	01/05 au 31/05	26,80 \$
01/06 au 30/06	504,54 \$	01/06 au 30/06	34,70 \$
01/07 au 31/07	84,95 \$	01/07 au 31/07	0,00 \$
01/08 au 31/08	173,95 \$	01/08 au 31/08	80,00 \$
01/09 au 30/09	175,73 \$	01/09 au 30/09	0,00 \$
01/10 au 31/10	38,75 \$	01/10 au 31/10	0,00 \$
01/11 au 30/11	5,75 \$	01/11 au 30/11	0,00 \$
01/12 au 12/01	160,51 \$	01/12 au 12/01	0,00 \$
2018			
12/01 au 28/02	0,00 \$		0,00 \$
01/03 au 31/03	38,35 \$		0,00 \$
Sous-total 1	2 100,15 \$	Sous-total 2	141,50 \$
Total : 2241,65 \$			

Comité de révision des plaintes

Le comité s'est rencontré à quatre reprises.

Président

Jacques Chénier

Membres

Christian Chaput
Sylvain Gariépy
Daniel Pinard

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf. : *Code des professions*, article 123.3, 1^{er} alinéa).

Activités

Au cours de l'année 2017-2018, deux demandes de révision ont été faites au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Décisions du comité de révision des plaintes :

- 1 cas de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline;
- 1 cas où il a été demandé au syndic de compléter son enquête avec de nouveaux éléments qui avaient été portés à notre connaissance, qui a fait l'objet d'une réévaluation de notre part suite à laquelle le comité a décidé de ne pas porter plainte.

Conseil conciliation et arbitrage

Président

Robert Cooke

Membres

Sylvain Gariépy
Pierre Pausé

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil conciliation et arbitrage pour la période 2017-2018.

Conseil de discipline

Président

Présidents désignés par le Bureau des présidents de conseils de discipline :

M^e Marie-Josée Corriveau,
présidente en chef du BPCD

M^e Daniel Lord,
président en chef adjoint du BPCD

M^e Lydia Milazzo, *présidente*

M^e Jean-Guy Légaré, *président*

M^e Pierre Sicotte, *président*

M^e Julie Charbonneau, *présidente*

M^e Lyne Lavergne, *présidente*

M^e Chantal Perreault, *présidente*

M^e Myriam Giroux-Del Zotto,
présidente

M^e Georges Ledoux, *président*

M^e Isabelle Dubuc, *présidente*

M^e Caroline Champagne,
présidente

(démission novembre 2017)

M^e Guy Giguère, *président*

(démission juin 2017)

Membres

David Belgue, *urbaniste*

André Christin, *urbaniste*
(décès en septembre 2017)

Yvan Gatien, *urbaniste*

Réal Girard, *urbaniste*

Ginette Roy, *urbaniste*

Secrétaire

M^e Caroline Leblanc,
avocate et secrétaire du conseil

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions de son *Code de déontologie*, du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline de l'Ordre des urbanistes n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire.

Le conseil de discipline a tenu deux conférences de gestion. Il a également tenu une journée d'audition dans un dossier.

Le conseil de discipline a rendu deux décisions au cours de cet exercice.

Audiences du conseil de discipline

Nombre d'audiences du conseil	1
Nombre total de décisions rendues par le conseil	2
Ordonnant la radiation provisoire	0
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte sur requête en rejet	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	1

Toute autre décision	1
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	0

Sanctions imposées par chef d'accusation

Sanctions imposées pour chaque chef d'accusation	Nombre de chefs
Période de radiation de douze (12) mois	1
Amende de 1000 \$	1
Publications d'avis de radiation (radiation temporaire)	1

Tribunal des professions

Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

Décisions rendues par le Tribunal des professions	0
---	---

Comité consultatif de déontologie

Les membres du comité se rencontrent au besoin.

Mandat

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du *Code de déontologie* des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Président

Pierre Lachapelle

Membres

Richard Brunet
Jacques Chénier
Normand Trottier

Activités

Au cours de cette période, le comité a reçu et traité neuf (9) demandes d'avis de la part de membres de l'Ordre. Il s'agit d'une augmentation de 300 % par rapport à l'exercice précédent.

Comité d'inspection professionnelle

Le comité s'est rencontré une fois.

Présidente

Danielle Cyr

Membres

André M. Boisvert
Gilles McNeil
Steve Potvin
François St-Germain

Inspection professionnelle

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel par leurs pairs constitue l'un des outils essentiels de la protection du public mis en place par le *Code des professions*.

Tout ordre professionnel doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence professionnelle.

Le comité de l'inspection professionnelle, formé de cinq membres, nommés par le conseil d'administration, est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. À cette fin, le comité établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de notre profession. Les inspections professionnelles sont réalisées par des urbanistes membres de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Mandat

Le mandat du comité de l'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Démarche d'inspection

Une démarche d'inspection professionnelle peut être effectuée auprès du dossier membre lorsque les documents suivants ont été déposés en soutien :

- Le questionnaire qui a été acheminé au membre en pièce jointe de la correspondance transmise visant à informer le membre qu'il fera partie de la démarche d'inspection professionnelle, dûment rempli;
- Le curriculum vitæ à jour du membre;
- Et un ou des document(s) professionnel(s) rédigé(s) (en totalité ou en partie) par le membre ou un document dont il a supervisé la réalisation, a assumé la gestion ou encore dont il a commenté ou colligé le contenu.

Il arrive, à l'occasion, et ce, après une plainte déposée envers un membre de l'Ordre et suivant une démarche avec le syndic, que le comité organise une rencontre en milieu de travail avec un membre. Cette rencontre a pour but d'assurer le suivi de la plainte déposée ou pour valider une démarche ou la tenue de ses dossiers et en vue de fermer un dossier de membre. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est utilisée que de manière exceptionnelle.

Cette démarche est encadrée dans une procédure de technique d'entrevue dispensée par l'Office des professions.

Il est pertinent de souligner aux membres que le traitement des dossiers membres déposés au comité de l'inspection professionnelle est fait avec rigueur et dans le respect de la confidentialité.

Activités

Les membres du comité se sont réunis en séance de travail à une seule occasion au cours de la période de référence.



© Photo : Mark Jefferson Paraan

Tableau 12

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2017-2018

Vérifications	Nombre	Enquêtes	Nombre
Membres visités	0	Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	65	Rapports d'enquête dressés	65
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	65	Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès :	
Les membres visés par le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession seront choisis au hasard dans le groupe des membres reçus depuis cinq (5) ans et plus et les membres ayant été déjà inspectés il y a +/- 20 ans. L'objectif est de rejoindre soixante-cinq (65) membres.		— un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
		— un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0	— un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	19	— un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, mais n'ayant pas été analysés à ce jour	46	— un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Membres ayant présenté un dossier incomplet	0	— un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	9	— un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
		— un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
		— Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0
		— Membres ayant fait l'objet d'une enquête au syndic	0
		— Nombre de demandes d'enquêtes ayant conduit à une conciliation du syndic	0

Comité de formation continue

Le comité s'est rencontré à cinq reprises.

Président

Jean Bergeron

Membres

Josée Dion

Emmanuel Farmer

(à partir du 15 janvier 2018)

Sébastien Manseau

Jean-François Morissette

Manuel Poulin

(jusqu'au 28 août 2017)

Julie Simard

Chantal St-Amant

(jusqu'au 14 septembre 2017)

Mandat

Le comité de formation continue de l'Ordre des urbanistes du Québec a le mandat suivant :

- 1 — Élaborer le programme de formation continue;
- 2 — Conseiller le CA sur la politique, le programme et leurs orientations;
- 3 — Élaborer et mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation;
- 4 — Collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation;

- 5 — Négocier et préparer, en collaboration avec la permanence, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation puis les soumettre au CA pour approbation;
- 6 — Déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et attestées par l'OUQ;
- 7 — Réévaluer les activités de formation refusées par l'Ordre lors des comités.

Cette année, le comité est fier d'annoncer l'entrée en vigueur du Règlement de formation continue obligatoire des urbanistes. Le 1^{er} avril 2018 marque une étape importante dans la crédibilité et l'avancement de la profession. Longtemps attendue, l'implantation du règlement répond au mandat de l'OUQ d'assurer les plus hauts standards des compétences professionnelles de ses membres. C'est avec fébrilité que nous entamons cette nouvelle période pour notre ordre professionnel.

Pour assurer une transition en douceur, le comité a mis en place un certain nombre de procédures pour implanter le règlement. Il a, entre autres, dressé la liste des organisations qui offrent de la formation pertinente au développement professionnel des urbanistes, mis sur pied un référentiel de compétences des urbanistes pour guider les membres dans leur sélection de formation, ainsi que la permanence pour l'approbation des heures de formation et conceptualisé un portail intranet qui permettra aux membres de comptabiliser les heures de formation suivies durant l'année. Le comité a également travaillé à mettre sur pied un programme de formation offert aux membres, avec l'aide de la permanence.

Tableau 13

Formations 2017-2018

	Titre de la Formation	Participants	Urbanistes	Urbanistes stagiaires	Non-membre	Durée	Lieu
1	FCM – 2017-04-03 — LAU103 — Approche pratique et revue de la jurisprudence	16	14	1	1	7 h	Montréal
2	FCM – 2017-04-07 — LAU103 — Approche pratique et revue de la jurisprudence	11	8	1	2	7 h	Québec
3	FCM-2017-04-21 LAU 101	23	0	22	1	7 h	Montréal
4	FCM-2017-06-09 Patrimoines : gestion par les valeurs et énoncé de valeur patrimoniale	16	10	2	4	7 h	Montréal
5	FCM-2017-06-14 Colloque SCHL-OUQ — L’habitation abordable	31	13	3	15	7 h	Montréal
6	FCM-2017-09-15 LAU 101	26	1	23	2	7 h	Montréal
7	FCQ-2017-09-22 LAU 101	13	1	11	1	7 h	Montréal
8	FCM-2017-09-29 LQE	28	1	23	4	7 h	Montréal
9	FCM-2017-10-06- Déontologie 101	21	1	18	2	3,5 h	Montréal
10	FCM-2017-10-04/11 LPTAA	20	0	18	2	7 h	Montréal
11	FCQ-2017-10-13 LPTAA	8	1	7	0	7 h	Québec
12	FCM-2017-11-30 Colloque viabilité économique de nos collectivités	107	75	ND	32	3,5 h	Montréal
13	FCM-2018-03-05 Déontologie 101	11	1	10	0	3,5 h	Montréal
	Total	331	126	139	66	80,5 h	

Comité du congrès 2017

Congrès 2017 de l'Ordre des urbanistes du Québec

Sommet mondial du design,
16 au 25 octobre 2017

Membres

Clément Demers, urbaniste
Joanne Léveillé, urbaniste
Yan Claprood, urbaniste
Emmanuel Farmer, urbaniste
Catherine Boisclair, urbaniste
Nik Luka
Benjamin Gillis, urbaniste
Louise Levac
Claire Poitras
Pascal Lacasse, urbaniste
Marion Demare, urbaniste
Juan Torres, urbaniste
Zoé Poirier Stephens
François Fortin, urbaniste
Cynthia Kabis-Plante, urbaniste-stagiaire
Chloé Duval-Zack
Isabelle Sergerie, urbaniste
Vincent Eggen

Mandat

Organiser le volet urbanisme du Sommet mondial du design.

Nombre de rencontres du comité central	4
Nombre de rencontres du comité programme	5
Nombre de rencontres du comité communications	5
Nombre de rencontres du comité exposition	6
Nombre de rencontres du comité gala	3
Nombre de rencontres du comité festival/activités sociales	3
Total	26

Pour 2017, le congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec s'insérait dans un événement d'envergure : le Sommet mondial du design. Les professionnel(le)s des six disciplines du design étaient conviés du 16 au 25 octobre au Palais des congrès de Montréal pour l'occasion : l'urbanisme, l'architecture, l'architecture paysagère, le design intérieur, le graphisme et le design industriel. L'événement a eu lieu en deux temps. La première semaine de congrès rassemblait des conférenciers et des exposants des six disciplines du design, alors que la semaine suivante était consacrée à la rédaction de la *Déclaration de Montréal sur le design*, en présence des organisations internationales représentantes de chaque discipline. Plus d'une centaine d'urbanistes ont pris part à cet événement et sont venus entendre des

professionnel(le)s chevronnés et reconnus à l'international pour leur apport significatif à leur profession et au monde du design. Les urbanistes ont eu la chance d'entendre des personnalités telles que David Driskell de la Ville de Seattle, Pedro Ortis des Nations Unies ou encore Moshe Safdie, l'architecte de l'Habitat 67, pour ne nommer que ceux-là. Articulé autour de six grands thèmes, *Design et participation*, *Le design et la terre*, *Design et transformation*, *Design et beauté*, *Design pour vendre?* et *Design et extrêmes*, le congrès offrait près de 500 présentations, tables rondes, conférences d'envergure et échanges d'experts venus animer des discussions autour de 108 sujets minutieusement sélectionnés pour leur impact au niveau du développement durable.

Pour l'OUQ, ce fut également l'occasion de renouer avec l'*International Federation of Housing and Planning*, qui aura permis l'organisation d'une soirée-conférence en compagnie de l'architecte urbaniste Jan Gehl au Théâtre Plaza, à Montréal, en marge du congrès, organisée par le comité de la Relève en urbanisme. M. Gehl désirait lui-même rencontrer les jeunes urbanistes pour s'adresser directement à la relève de la profession. Cette soirée a rassemblé près de 350 personnes et aura permis à plusieurs jeunes et moins jeunes urbanistes de rencontrer celui qui a été déterminant dans leur choix de carrière. L'Ordre des urbanistes du Québec a d'ailleurs profité de cette occasion pour annoncer la traduction du livre de Jan Gehl coécrit avec Birgitte Svar, *How To Study Public Life*, dont la parution de la version française est prévue pour le printemps 2019.



© Photo : Nathalie Prud'homme

© Photo : Steve Courmanopoulos



Comité éditorial de la revue *Urbanité*

Le comité s'est réuni à 14 reprises.

Président

Paul Arsenault

Membres

Sergio Avellan

Amélie Castaing

(jusqu'au 22 juin 2017)

Guillaume Gilbert

(depuis le 19 juin 2017)

Marie-Josée Lessard

Geneviève Marquis

(depuis le 19 juin 2017)

Jean-François Sabourin

(depuis le 19 juin 2017)

Jacques Trudel

Les collaborateurs réguliers

François Goulet

(page Facebook Urbanité)

Mandat

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de faire rayonner la profession et la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnel(le)s de l'aménagement du territoire.

URBANITÉ : un outil pour valoriser la profession

Bien que la revue *Urbanité* soit avant tout destinée aux urbanistes, sa grande diffusion permet de rejoindre une clientèle beaucoup plus variée. Parmi les personnes ainsi rejointes, il y a des élus, des dirigeants de MRC ou de municipalités, d'autres professionnels, des journalistes ou encore des citoyens et des citoyennes qui ont à cœur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. *Urbanité* permet de diffuser la pratique des urbanistes du Québec et de valoriser la profession, conformément à sa mission.

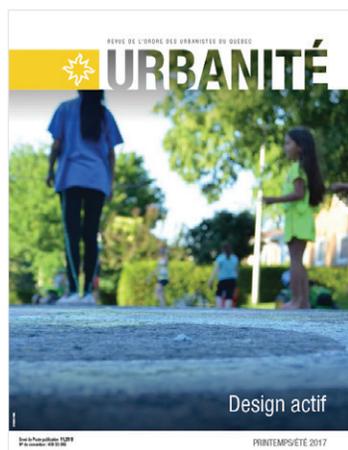
URBANITÉ : une large diffusion

Les numéros de la revue peuvent être téléchargés intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre des urbanistes.

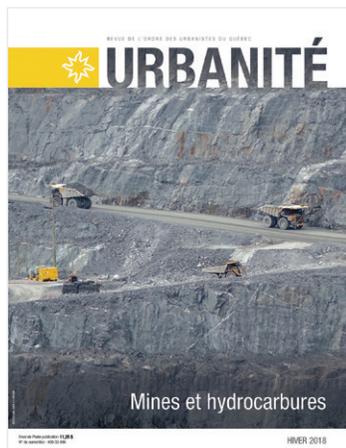
Activités

Trois numéros ont été publiés durant la dernière année d'activités :

1 — Printemps/été 2017 Design actif



2 — Automne 2017 La pratique en région



3 — Hiver 2018 Mines et hydrocarbures



Le numéro Printemps/été 2018 (Dossier *Aménagement durable et prospérité*) est en cours de production au moment de la fermeture de l'année financière. Sa parution est prévue pour le mois de juin 2018.

Sondage du lectorat

Au cours de l'année 2017, un sondage du lectorat a été transmis aux lectrices et lecteurs afin de saisir leurs attentes à l'endroit du contenu de la revue et de sa disponibilité. Sans prétendre à des résultats statistiquement fiables, les réponses transmises par environ

le tiers des membres donnent un bon indicateur de la perception du lectorat à l'endroit de la revue. La répartition des répondants reflète assez fidèlement les structures d'âge et de sexe des membres, leur composition socioprofessionnelle et leur distribution géographique.

Par ce sondage, le comité souhaitait connaître, d'une part, la perception des abonnés quant au travail qu'il effectue et, d'autre part, leurs attentes en vue d'améliorer la présentation et le contenu de la revue. L'OUQ constate que le contenu général, la mise en page, le format et le graphisme sont appréciés par une forte proportion de répondants. La variété des sujets et des dossiers ainsi que les efforts de présentation d'articles sur les tendances, les nouvelles pratiques et les actualités sont aussi au nombre des points forts de la revue selon les réponses obtenues. Les propositions d'améliorations reçues visent entre autres les points suivants : une plus grande place aux régions; une augmentation de la présentation d'exemples de bonnes pratiques et des bons coups des urbanistes; un contenu davantage axé sur la pratique, plus ciblé, mais également susceptible d'intéresser un plus large public. Une plus grande flexibilité et fréquence dans la diffusion, notamment par une présence dans les médias sociaux, représente aussi des éléments à bonifier.

Comité du développement durable

Nombre de rencontres

Le comité du développement durable (comité DD) a tenu 5 rencontres. De plus, les deux sous-comités mis en place pour le dossier plateforme et l'organisation de l'événement de novembre 2017 se sont réunis à plusieurs reprises en plus des rencontres du comité comme tel.

Présidente

France Levert

Membres du comité

Claudia Bennicelli

Marion Demare

Louis-Michel Fournier

Maxime Larochelle

(partie de l'année)

Danielle Lussier

Geneviève Marquis

(partie de l'année)

Richard Morin

Michel Rochefort

Pierre Rochon

Pascale Rouillé

(depuis début 2018)

Lysane Sénécal, de la permanence, soutient les travaux du comité depuis son arrivée à l'OUQ.

Mission

Contribuer à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et en particulier à l'amélioration de l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.

Les deux éléments centraux de la mission du comité DD sont les suivants :

- Outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable;
- Positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Activités et projets en cours

Plateforme Web sur les outils existants de bonnes pratiques en DD

Le comité a poursuivi son travail sur une proposition de plateforme Web et de bonnes pratiques en urbanisme et aménagement durable du territoire intégrée au nouveau site Web de l'Ordre. Le comité a notamment :

- fait développer une identité visuelle pour la plateforme et les travaux du comité (voir logo);
- établi des critères de sélection en fonction des principes de développement durable, de différents types d'intervention et niveaux de difficulté;
- établi un format pour la soumission des projets et bonnes pratiques et des outils de communication à cet effet;

- analysé les projets novateurs retenus dans la compilation 2015, 2016 et 2017 du comité de la Relève en urbanisme en vue de tester les outils développés et de les intégrer à la plateforme, selon le cas.

Argumentaires et outils économiques en vue de l'aménagement durable du territoire – événement et dossier dans *Urbanité*

En partenariat avec Vivre en Ville, le comité DD a organisé un second événement sur les volets économiques qui s'est tenu le 30 novembre 2017 à la Grande Bibliothèque de Montréal. L'objectif en était toujours de mieux équiper les praticiens en termes d'argumentaires et d'outils économiques. Les autres principaux partenaires de l'événement étaient le Conseil du bâtiment durable, Réseau Environnement et le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke.

Quelque 150 participants étaient présents à l'événement *La viabilité économique de nos collectivités par l'aménagement durable du territoire*, dont la programmation visait particulièrement à faire connaître des outils concrets aux praticiens et à les initier à de nouveaux contenus.



Liens vers la programmation :

- www.ouq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/VEV_OUQ_Ame%CC%81nagement-durable_Visuel_juin2017_V7b.pdf
- www.vivreenville.org/notre-travail/evenements/2017/colloque-viabilite-economique-de-nos-collectivites-par-l-amenagement-durable-du-territoire.aspx

Le comité a également débuté la planification d'un troisième événement qui porterait sur l'écofiscalité.

Le comité a proposé que le thème fasse l'objet d'un dossier dans la revue *Urbanité* du numéro du printemps/été 2018, numéro qui doit paraître en juin 2018. Un premier article sur l'événement est aussi paru dans le numéro de l'hiver 2018.

Autres contributions

- Projet de Politique de développement durable de l'OUQ
- Participation à la rencontre de planification stratégique de novembre 2017
- Recommandation auprès du CA en vue de revisiter les critères et le processus de sélection des récipiendaires du prix Jean-Paul-L'Allier
- Poursuite de la collaboration avec le CBDC – notamment un partenariat pour l'organisation du prochain événement sur l'urbanisme durable

Comité de la Relève en urbanisme

Président

Louis-Michel Fournier-Renaud,
urbaniste

Membres du comité de coordination

Jonathan Bouchard, *urbaniste*
(depuis le 10 février 2018)

Diane Durand, *professionnelle en urbanisme*

François Fortin, *urbaniste*

Clémentine Hederer,
professionnelle en urbanisme
(jusqu'au 21 novembre 2017)

Louis Mazerolle, *urbaniste*
(jusqu'au 21 novembre 2017)

Claudia Paré, *urbaniste*

Jean-François Sabourin, *urbaniste*
(depuis le 10 février 2018)

Michaël Tremblay, *urbaniste*
(jusqu'au 21 novembre 2017)

Camille Urli, *urbaniste*

Le comité de coordination (CoCo) de la Relève en urbanisme (RU) coordonne l'ensemble des activités des équipes de projet et des personnes impliquées dans la RU, et élabore le plan d'action et la programmation annuelle. Il planifie également les communications auprès de ses membres.

Le comité de la Relève en urbanisme se décline en six équipes de projet :

- 1 — Événements : organisation d'événements d'échanges et de rassemblement en lien avec la mission d'intégration de la relève et d'amélioration de la pratique;
- 2 — Améliorer la pratique : réalisation d'actions pour promouvoir les meilleures pratiques en urbanisme, dont la compilation des projets novateurs en urbanisme;
- 3 — Débat d'idées : échanges, débats et mise en place de plateformes d'échanges et de prises de position sur diverses thématiques;
- 4 — Communications : gestion des communications au sein de la RU, présence sur le Web et graphisme;
- 5 — Le Pixel urbain : banque de photos urbaines;
- 6 — Dossier *Urbanité* : équipe de travail sur la réalisation du dossier Automne 2018 portant sur les aspirations et les préoccupations qui guident la pratique des jeunes professionnel(le)s en urbanisme.

En plus des 9 membres siégeant au CoCo, le comité de la Relève en urbanisme compte sur l'appui d'une vingtaine de bénévoles qui composent les six équipes de projet.

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le CoCo a tenu six rencontres, et les équipes de projet en ont tenu une trentaine.

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, quatre principaux objectifs ont été ciblés :

- 1 — Mettre en place un réseau d'échanges et de partage pour intégrer la relève en urbanisme au Québec;
- 2 — Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève visant l'amélioration de la pratique;
- 3 — Faire le pont avec l'ensemble des professionnel(le)s de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire;
- 4 — Effectuer des échanges et liens concrets entre les professionnel(le)s de l'urbanisme juniors et seniors.

Activités 2017-2018

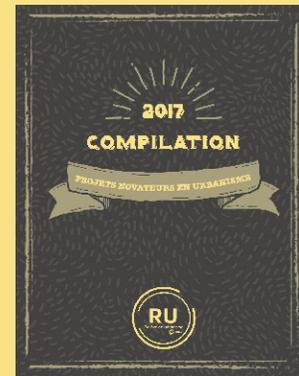
- 6@8 réseautage de printemps et lancement de PIXEL sur le Web (20 avril 2017);
- Soirées débat d'idées : La protection du public (23 mai 2017) et l'aménagement et la nordicité en collaboration avec l'AUAMQ (13 mars 2018);
- 6@8 de l'été (21 juin 2017);
- 6@8 RU X Virage (3 août 2017);
- Soirée annuelle La RU à échelle humaine (18 octobre 2017);



© Photo : Victor Char

*Soirée annuelle
– conférence
de Jan Gehl*

- Soirée post-examen d'admission à l'OUQ (1^{er} décembre 2017);
- Soirée Sage-Relève en collaboration avec l'AGEUR (18 janvier 2018);
- La RU se rencontre édition « planification stratégique » et intégration des nouveaux bénévoles (31 janvier 2018);
- Lancement de la troisième édition de la compilation annuelle des projets novateurs en urbanisme;
- Présence sur le site Internet de la Relève et sur les médias sociaux;
- Banque de photos du Pixel urbain sur Instagram.



© Photo : Claudia Paré

*Débat d'idées
sur la nordicité
et l'aménagement*

Rapport de l'auditeur indépendant	51— 52
États financiers	
Résultats	53
Évolution de l'actif net	54
Flux de trésorerie	55
Situation financière	56
Notes complémentaires	57 — 62



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8
T 514 878-2691

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal
Le 8 août 2018

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
Produits			
Cotisations des membres	569 500	573 036	551 854
Cotisations des stagiaires	92 500	97 835	95 471
Opérations	169 000	169 866	187 979
Intérêts	3 500	6 173	3 282
Adhésions	7 000	9 967	12 038
	<u>841 500</u>	<u>856 877</u>	<u>850 624</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	420 000	340 397	368 672
Transport et communications	68 750	62 845	63 922
Services professionnels	106 800	116 184	128 172
Fournitures, impression et location de salles	109 150	127 604	126 037
Charges locatives et frais y afférents (note 8)	81 500	74 709	69 612
Frais de représentation et promotion	12 800	4 087	11 747
Cotisations et contributions à des organismes	21 550	24 446	17 180
Créances douteuses		8 500	
Frais financiers	800	3 313	1 007
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	20 000	26 878	18 632
	<u>841 350</u>	<u>788 963</u>	<u>804 981</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>150</u>	<u>67 914</u>	<u>45 643</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

				2018	2017
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux projets spéciaux (note 9) \$	Non grevé d'affectations \$	Total \$	Total \$
Solde au début	47 163	95 109	269 184	411 456	365 813
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 527)		88 441	67 914	45 643
Virement au solde non grevé d'affectations (note 9)		(14 977)	14 977		
Virement du solde non grevé d'affectations (note 9)		60 000	(60 000)		
Investissement en immobilisations	30 457		(30 457)		
Solde à la fin	<u>57 093</u>	<u>140 132</u>	<u>282 145</u>	<u>479 370</u>	<u>411 456</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	67 914	45 643
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	26 878	18 632
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation	(6 351)	(6 351)
Loyer à payer	2 716	2 716
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	<u>34 224</u>	<u>143 887</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>125 381</u>	<u>204 527</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de dépôts à terme		735 000
Immobilisations corporelles, incluant des comptes fournisseurs de 4 639 \$ en 2017	(12 220)	(10 183)
Actif incorporel	<u>(18 237)</u>	<u>(29 663)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(30 457)</u>	<u>695 154</u>
Augmentation nette de l'encaisse	94 924	899 681
Encaisse au début	<u>929 062</u>	<u>29 381</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 023 986</u></u>	<u><u>929 062</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec**Situation financière**

au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 023 986	929 062
Comptes clients (note 4)	18 460	6 252
Frais payés d'avance	1 689	5 543
	<u>1 044 135</u>	<u>940 857</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	77 872	78 710
Actif incorporel (note 6)	30 029	25 612
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	11 291	11 291
	<u>1 163 327</u>	<u>1 056 470</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	136 959	143 591
Cotisations perçues par anticipation	490 758	441 548
	<u>627 717</u>	<u>585 139</u>
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 8)	50 808	57 159
Loyer à payer	5 432	2 716
	<u>683 957</u>	<u>645 014</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	57 093	47 163
Affecté aux projets spéciaux	140 132	95 109
Non grevé d'affectations	282 145	269 184
	<u>479 370</u>	<u>411 456</u>
	<u>1 163 327</u>	<u>1 056 470</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (RLRQ, C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de publicité, des commandites, des événements et de la formation, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Ordre constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de 10 ans
Site Internet	3 ans

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients	(12 208)	10 527
Frais payés d'avance	3 854	17 201
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(6 632)	41 827
Cotisations perçues par anticipation	<u>49 210</u>	<u>74 332</u>
	<u><u>34 224</u></u>	<u><u>143 887</u></u>

4 - COMPTES CLIENTS

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 8 500 \$ (néant au 31 mars 2017). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 8 500 \$ pour l'exercice (néant en 2017).

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	Amortis- sament cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Équipement informatique	91 430	81 591
Mobilier et équipement	115 385	105 546
Améliorations locatives	73 017	14 823
	<u>279 832</u>	<u>201 960</u>
		<u>77 872</u>
		<u><u>78 710</u></u>

L'amortissement est de 13 058 \$ en 2018 (10 491 \$ en 2017).

6 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Site Internet	<u>30 029</u>	<u>25 612</u>

L'amortissement est de 13 820 \$ en 2018 (8 141 \$ en 2017).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	42 603	55 863
Salaires et charges à payer	34 627	35 736
Taxes à la consommation à payer	59 729	51 992
	<u>136 959</u>	<u>143 591</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 74 050 \$ au 31 mars 2018 (64 199 \$ au 31 mars 2017).

8 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2018, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2017) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 50 808 \$ au 31 mars 2018. Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

9 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

	<u>2018</u>			<u>2018</u>
	Solde au début	Fonds utilisés en 2018	Virement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	10 000		30 000	40 000
Informatique	14 977	14 977	30 000	30 000
Contrôle de la pratique	20 000			20 000
Projets spéciaux	50 132			50 132
	<u>95 109</u>	<u>14 977</u>	<u>60 000</u>	<u>140 132</u>
	<u>2017</u>			<u>2017</u>
	Solde au début	Fonds utilisés en 2017	Virement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	10 000			10 000
MADU	25 132		(25 132)	
Informatique	44 640	29 663		14 977
Contrôle de la pratique	20 000			20 000
Projets spéciaux	25 000		25 132	50 132
	<u>124 772</u>	<u>29 663</u>	<u>-</u>	<u>95 109</u>

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 528 511 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 66 242 \$ en 2019, à 68 338 \$ en 2020, à 63 574 \$ en 2021 et 2022, et à 65 648 \$ en 2023. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Dans le cas où ce droit serait exercé, une compensation à payer, équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prises en charge par le bailleur et amortie au taux annuel de 8 %, serait redevable au bailleur. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 52 942 \$ au 31 mars 2018 (58 429 \$ au 31 mars 2017).

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017	
	Réel	Budget	Réel	Réel
Produits				
Cotisations des membres	573 036	569 500	573 036	551 854
Cotisations des stagiaires	96 080	90 000	97 835	95 471
Opérations	21 354	171 500	169 866	187 979
Intérêts	6 173	3 500	6 173	3 282
Adhésions	9 967	7 000	9 967	12 038
	632 740	841 500	856 877	850 624
Charges				
Salaires et charges sociales	338 797	420 000	340 397	368 672
Transport et communications	59 077	68 750	62 845	63 922
Services professionnels	33 696	106 800	116 184	128 172
Fourniture, impression et location de salles	25 621	109 150	127 604	126 037
Charges locatives et frais y afférents	74 709	81 500	74 709	69 612
Frais de représentation et promotion		12 800	4 087	11 747
Cotisations et contributions à des organismes	16 046	21 550	24 446	17 180
Frais financiers	3 313	800	3 313	1 007
Amortissement des immobilisations et de l'actif incorporel	26 878	20 000	26 878	18 632
Mauvaises créances	8 500	8 500	8 500	—
	586 637	841 350	788 963	804 981
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	46 103	150	67 914	45 643

Administration

Admission

Gouvernance

Congrès

Formation continue

Publications

Comités

Contrôle de la pratique

Autres

Budget

Réel

Réel



Ordre des
Urbanistes du
Québec